



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours  
et examens professionnels

## Notice d'information à l'usage des stagiaires

### Préparation aux épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur

Session 2021

#### CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel s'adresse aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication ayant accompli trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon de leur grade au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi et ayant satisfait aux obligations de formation prévues au deuxième alinéa de l'article 7 du [décret n° 2015-576 du 27 mai 2015](#) .

#### 1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

##### L'épreuve écrite

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite portant sur la résolution d'une étude de cas à partir de deux dossiers techniques de trente pages maximum, soumis au choix du candidat le jour de l'épreuve écrite, permettant de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse.

##### L'épreuve orale

La préparation à l'épreuve orale d'admission consiste à renforcer la capacité des candidats à préparer les éléments de leurs parcours professionnels ainsi qu'à les présenter face à un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys qui disposeront du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

## 2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs (un devoir transversal abordant un thème généraliste aux deux spécialités, un plus spécifique « réseaux de télécommunication » et un dédié à la « gestion des systèmes d'information ») sont proposés aux candidats.

Outre les devoirs, nous mettrons à leur disposition des cours de méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs et progressifs sur les thématiques suivantes : les codes de l'écrit, l'analyse et la compréhension du sujet, la lecture des documents du dossier, la reformulation, la compréhension, la synthèse et le développement du devoir.

## 3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185).

Ces deux journées en présentiel sont axées sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

## 4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves de l'examen professionnel.

**Toute préparation, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations lors de la session prochaine.**

## 5 – AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. Elle est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF). Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION** > **L'OFFRE DE FORMATION**. ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

## 6 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser, **au plus tard le jeudi 12 décembre 2019, délai de rigueur**.

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.**

## 7 – FINANCEMENT

Pédagogie: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Logistique (pour les formations en présentiel) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats sont à leur charge.

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**

## 8 - OBSERVATIONS

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

**Dates prévisionnelles de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur principal des systèmes d'information et de communication session 2021**

Date d'ouverture des inscriptions: **6 janvier 2020**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **6 février 2020**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : **20 avril 2020**